

Juin 2020

«COVID-19 et emploi au Mali: quel impact des mesures sociales et économiques sur les travailleurs? »

M. Adama BARRY

Introduction

De nombreux pays à travers le monde sont aujourd'hui méconnaissables du fait de la psychose liée à la maladie: les rues de nombreuses grandes villes du monde sont désertes, les habitants restent à l'intérieur, soit par choix, soit sur ordre du gouvernement. Partout dans le monde, les écoles, les administrations, les magasins, commerces, théâtres, restaurants et bars ferment. Même les lieux de culte non pas été épargnés (Eglise, Mosquées, synagogues etc.). Selon l'Organisation internationale du Travail, plus de 25 millions d'emplois pourraient être perdus pendant la crise du covid-19 dans le monde. Chaque pays doit agir immédiatement pour se préparer, répondre et se relever.

La Mali à titre de rappel, a enregistré, le 25 mars dernier, ses deux premiers cas de Covid-19 importés de la France. Le pays était parmi les rares pays du continent à ne pas avoir officiellement déclaré de cas de Covid-19, jusque-là contrairement aux sept pays frontaliers. La pandémie depuis s'est vite propagée et plongeant ainsi le pays dans la récession, une première depuis 25 ans.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique pourrait passer de 3,2% à 1,8 % en 2020, estime la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) (organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations unies créé en 1964) CNUCED. Cette baisse est justifiée par l'impact de la pandémie sur le commerce mondial et ses répercussions pour les

économies africaines. Cette révision à la baisse du PIB en Afrique tient toutefois compte de tous les impacts du ralentissement de l'économie mondiale sur la croissance africaine.

Cette dimension économique de la crise est telle qu'elle capte l'attention et risque de paralyser le pays, mais les enjeux humains sont encore plus importants. Dans les pays les plus pauvres, des millions d'individus se retrouvent au bord du précipice. En plus de la contagion par le virus, aussi dévastatrice soit-elle, ils doivent faire face aux fléaux qui l'accompagnent: la pauvreté, les privations, voire la faim. En l'absence de systèmes de santé solides capables d'enrayer la propagation de la maladie, les pays surendettés comme le nôtre (le Mali) se retrouvent brutalement privés d'échanges, de remises migratoires, d'investissements et d'emplois.

Plus de 1,5 milliard d'élèves ne vont plus en classe. Les pertes généralisées d'emplois et de revenus, ainsi que l'insécurité économique frappant les familles, sont susceptibles d'augmenter la fréquence du travail des enfants, de l'exploitation sexuelle, de la grossesse des adolescentes, du mariage des enfants et des violences domestiques. Les contraintes que subissent les familles, surtout celles qui vivent en quarantaine ou confinées, augmentent l'incidence des violences domestiques. Alors qu'augmente le nombre de décès dus au COVID-19, un grand nombre



FES Mali Policy Paper

d'enfants se retrouveront orphelins et vulnérables face à l'exploitation et aux abus.

Face à l'ampleur du phénomène, Friedrich Ebert Stiftung (FES) Mali dans le cadre de l'élaboration des séries Paper Policy s'est saisie de cette question d'actualité pour susciter des débats intellectuels sur le «COVID19 et emploi au Mali: quel impact des mesures sociales et économiques sur les travailleurs? »

Ce rapport d'analyse rapide met l'accent sur: (i) l'état des lieux de la situation de l'emploi au Mali depuis l'apparition du COVID 19 ; (ii) la pratique des mesures sociales et économiques gouvernementales par les acteurs concernés ; (iii) l'impact réels de ces mesures sur les travailleurs ; iv) Quelques recommandations politiques et ou stratégiques pour les syndicats des travailleurs en vue de mieux accompagner la protection et la promotion des emplois.

Il est pour l'essentiel axé sur la revue de quelques rapports nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que sur des échanges téléphoniques et par email avec certains acteurs clés au sein du système de santé, des structures de l'emploi des organisations syndicales et du patronat.

[Etat des lieux de la situation de l'emploi au Mali depuis l'apparition du COVID 19](#)

L'impact économique du COVID pourrait être davantage désastreux car le Mali traverse une période d'instabilité et de conflit depuis le coup d'État militaire de 2012 et l'occupation du nord par des groupes armés. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) intervient depuis juillet 2014.

Ces évènements politico-sécuritaires ont fragilisé le pays l'exposant ainsi aux différents types de chocs (environnementaux, sociaux et économiques) assortis d'une forte demande

sociale. Selon le FMI, la croissance économique pour 2020 chuterait de 5% à 0,9% (FMI, Staff Report May 2020). Cela signifie que la croissance annuelle tombera bien en dessous du taux de croissance moyen de la croissance démographique qui est de 3,6%, ce qui poussera encore plus de Maliens dans la pauvreté.

Il ressort de la note du Gouvernement malien, publié le 6 avril, relative aux impacts du COVID-19 sur les perspectives macroéconomiques en 2020 que les conséquences économiques et financières devraient se traduire par un manque à gagner au niveau des ressources budgétaires et de trésorerie. Au terme du premier semestre 2020, un déficit de 309,7 millions de dollars (182,2 milliards de FCFA) est attendu par rapport aux prévisions initiales, en liaison essentiellement avec la révision à la baisse des recouvrements d'impôts et des taxes intérieures et sur les importations. Selon la même note, le manque à gagner au niveau des aides budgétaires (dons programmes et dons projets) se situerait autour de 67,8 millions de dollars (39,9 milliards de FCFA)

Ces impacts du Covid 19 sur l'activité économique au Mali s'expliqueraient par la combinaison de plusieurs facteurs que sont entre autres : (i) la perturbation des échanges et des chaînes de valeur affecte les exportateurs de produits de base et les importations; (ii) la réduction des flux de financement étranger (baisse des investissements directs étrangers, aide étrangère, envois de fonds des migrants, revenus du tourisme) ; (iii) l'impact sanitaire direct de la propagation du virus (le nombre de personnes infectées et le nombre de décès) ; et (iv) les perturbations causées par les mesures de confinement et d'atténuation imposées par le gouvernement et la réponse des citoyens (voir encadré page suivante). Ces facteurs ont un impact direct sur : (i) les finances publiques;



FES Mali Policy Paper



(ii) le commerce international ;(iii) les transferts des migrants ; (iv) l'emploi et les moyens de subsistances des ménages.

Ces facteurs, en plus des autres secteurs cités ci-dessus, impacteraient plus sur l'emploi qui, depuis 2018, est caractérisé par une baisse du taux de chômage. Selon le rapport de mise en œuvre du CREDD 2016-2018, Le taux de chômage a enregistré une baisse de 0,5 point de pourcentage en passant de 9,1% en 2017 à 8,6% en 2018 et le nombre d'emplois créés est passé de 61 686 en 2017 à 44 520 en 2018, soit une baisse de 28%. Cette baisse serait due à la faiblesse des recrutements par les entreprises.

La multiplication du chômage technique et les pertes massives d'emplois occasionnées par le covid 19 à travers les mesures barrières et le couvre-feu, ont accentué le ralentissement, voire l'arrêt de nombreuses activités économiques. Les entreprises, face à la situation, ont été obligées de recourir au chômage partiel et, dans certains cas, à des licenciements des travailleurs.

Une enquête commanditée par le Conseil national du patronat du Mali (CNPM) en mars 2020 indique une perte de 4 296 emplois sur 8 476 enregistrés soit à peu près 50%. Les pertes de chiffre d'affaires subies sont évaluées en mars 2020 à 21%. L'enquête a porté sur environ 200 entreprises/groupements interrogés dans les services assurance-banque, hôtellerie-tourisme-billetterie-restauration, industrie de transformation, énergie/distribution.

Le secteur informel, en raison du nombre élevé de travailleurs et d'emplois qu'il représente, est le plus affecté. L'impact du couvre-feu a été immédiatement ressenti sur les activités nocturnes rémunérées (exemple les employés dans les bars, boîtes de nuit et restaurants). La complémentarité avec d'autres activités de jour fera que l'effet négatif sera de grande ampleur

En l'absence de reprise et d'amélioration de la demande, le seul rééchelonnement des dettes pourra difficilement régler les difficultés financières des entreprises. Les banques deviennent plus frileuses pour de nouveaux prêts, même face à des clients plus crédibles dont les motivations paraîtront suspicieuses au regard de la conjoncture.

Le manque de revenu se traduira dans les jours à venir par un manque de subsistance mais surtout par un manque de protection et de couverture sociale. Aujourd'hui, tout paraît compromis dans le domaine de la création d'emploi et si rien n'est fait cette détresse risque de devenir un désastre social et sanitaire car au problème de subsistance viendra s'ajouter le manque de couverture santé (AMO) pour les travailleurs et leurs familles. Des mécanismes doivent être réfléchis et mis en place pour la prise en charge des cotisations des travailleurs couvrant une certaine période et cela pour permettre à ceux qui bénéficient déjà de la couverture sociale de continuer à en bénéficier et à des nouveaux de pouvoir adhérer au régime en ces moments troubles difficiles. Les pouvoirs publics et au-delà les partenaires techniques et financiers doivent jouer leur partition pour que cette catastrophe aux conséquences humaines incalculables puisse être évitée à temps.

Mesures sociales et économiques gouvernementales et les acteurs concernés

Pour bouter cette pandémie à coronavirus hors du Mali, les autorités maliennes continuent de faire place au renforcement des mesures barrières. En ce sens, les services publics, privés et les communautés ont été informés et sensibilisés sur les mesures applicables dans les bureaux, dans les lieux publics, ainsi que dans les familles respectives sur toute l'étendue du territoire national. Ces mesures, prises par le Gouvernement à l'issue de la réunion du Conseil supérieur de la Défense nationale, concernent,



FES Mali Policy Paper

entre autres : la suspension jusqu'à nouvel ordre des regroupements publics y compris les ateliers, les colloques, séminaires, meetings populaires ; l'interdiction jusqu'à nouvel ordre des regroupements à caractères social, sportif, culturel, et politique de plus de cinquante (50) personnes, la distanciation sociale, le lavage des mains avec du savon, le port des masques, l'utilisation du gel hydro alcoolique,

La distanciation sociale, encore appelée distanciation physique consiste à maintenir une distance d'au moins un (1) mètre entre les personnes. Elle se traduit par le respect de la distance indiquée dans les bureaux où plusieurs personnes travaillent, voire entre les usagers qui se trouvent au même moment sur les mêmes lieux. Il s'agit aussi, de privilégier, si possible dans les bureaux, « l'instauration du travail alterné et de mettre en place un dispositif d'information des usagers par tout moyen: affiche, marquage au sol... ». Pour la circonstance, il a été question d'encourager en tenant compte des réalités des services, les travailleurs à prendre leur congé annuel afin de réduire l'effectif du personnel dans les bureaux.

En plus de ces mesures barrières, le Gouvernement du Mali face à l'impact du Covid-19 sur le tissu économique, a pris d'autres mesures afin d'éviter au pays la récession économique. Dans ce contexte, le Président de la République, lors de son allocution du vendredi 10 avril 2020, a déclaré ; **500 milliards de FCFA seront mobilisés pour faire face à l'épidémie du Covid-19 ; la mise en place du programme « chaque malien aura un masque lavable » ; la gratuité des taxes pendant 3 mois sur la facture d'électricité des personnes les plus vulnérables ; un fonds spécial de 100 milliards de FCFA pour les « familles les plus vulnérables » ; la distribution de seize mille tonnes d'aliments bétail aux populations les plus démunies ; l'abandon de 3 mois de**

salaire pour le Président de la République et 2 mois de salaire pour le Premier Ministre ainsi que 1 mois de salaire pour les autres membres du gouvernement.

Ces mesures aideront à atténuer les conséquences économiques de la pandémie sur l'économie malienne. Cependant, elles sont insuffisantes voire inefficaces pour éviter une récession, puisque le pays ne possède pas une bonne structure économique pouvant amortir les effets négatifs de cette pandémie du Covid-19, compte tenu des problèmes de diversification de son tissu économique. En effet, le Covid-19 rime avec l'impact de la chute des cours mondiaux des matières premières. Or, l'économie malienne est fortement tributaire de l'or et du coton (86 % des exportations) et les chaînes de valeur sont timidement développées (3 % du coton est transformé).

Selon le patronat, il y a un risque que ces mesures soient insuffisantes pour relancer l'activité économique et l'emploi. Il met l'accent sur trois mesures principales:

Le Fonds de Garantie du Secteur Privé d'un montant de 20 milliards de FCFA destiné à garantir les besoins de financement des PME/PMI, des industries et de certaines grandes entreprises affectées par la pandémie.

Les remises d'impôts aux entreprises privées impactées par les mesures de prévention du COVID-19, en l'occurrence les secteurs les plus sinistrés comme les filières touristiques (hôtellerie, voyages et restauration), culturelles et les transports, afin de protéger les emplois. ,

Les crédits de toutes les entreprises sinistrées seront restructurés et des orientations seront données aux banques, afin que les entreprises maliennes puissent bénéficier des concessions accordées par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.



FES Mali Policy Paper



Pour des questions d'efficacité, de transparence et la nécessité de rendre des comptes sur l'usage de l'argent donné, les représentants des différentes organisations du secteur privé expriment fortement le besoin d'être associés dans la gestion du Fonds de Garantie du Secteur Privé.

La COVID-19 ne doit pas faire oublier les autres besoins sociaux vitaux des populations les plus vulnérables y compris les communautés affectées par les conflits au nord et au centre du pays mais aussi les personnes touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les autres urgences sanitaires.

- Eviter les surenchères à travers la régulation du marché et le contrôle des prix des produits hygiéniques telles que les masques, les gels hydro alcooliques, ainsi que des articles de première nécessité, pour éviter aux communautés à faibles revenus de ne pas pouvoir s'en procurer ;
- Prendre des mesures sociales au profit des personnes et ménages pauvres et vulnérables (exonération des factures d'eau, d'électricité, dons de vivres) ;
- Améliorer la réponse sanitaire, tant en matière de test de dépistage qu'en prise en charge des cas positifs
- Sensibiliser dans le but de résorber le risque de plus en plus grand, d'automédication; la stigmatisation, et les mesures de quarantaine.

Quels impacts réels de ces mesures sur les travailleurs?

Au vu de l'évolution récente de la situation sanitaire au Mali et des mesures prises par l'Etat dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, les entreprises et les travailleurs restent profondément touchés par les incidences de la pandémie en absence de moyens juridiques

appropriés pour se protéger contre la propagation du virus en milieu de travail

Même si les mesures sont à saluer, les conséquences économiques de certaines ont commencé à impacter négativement les activités de bon nombre de travailleurs notamment ceux du secteur informel qui occupent environ 80 % de la population active. Beaucoup d'entre eux se sont retrouvés du jour au lendemain sans revenus les exposant à une précarité sans précédent. Le manque de revenu se traduira par un manque de subsistance mais surtout par un manque de couverture sociale notamment l'AMO dont bénéficiaient déjà certains et auxquels aspiraient d'autres.

En effet, à travers l'Assurances Volontaires+ (AV+) beaucoup de travailleurs indépendants avaient commencé à bénéficier des prestations de l'Institut National de Prévoyance Sociale (l'INPS) et surtout de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) en contrepartie de cotisations collectées et versées à l'INPS ; d'autres aspiraient et ont cru voir leurs problèmes de santé réglés depuis la signature des accord cadres Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM) et AV+ pour les artisans et la Chambre des Mines –AV+ pour les artisans miniers .

Aujourd'hui tout paraît compromis et si rien n'est fait pour la reprise des activités économiques à travers la révision des mesures barrières. Des mécanismes doivent être réfléchis et mis en place pour la prise en charge des cotisations couvrant une certaine période et cela pour permettre à ceux qui bénéficient déjà de la couverture sociale de continuer à en bénéficier et à des nouveaux de pouvoir adhérer au régime en ces moments troubles.

Aussi de nombreux salariés, (Médecins, pharmaciens, travailleurs des établissements hôteliers, caissiers, banquiers, employés de



FES Mali Policy Paper



FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG

commerce, travailleurs des organismes de protection sociale, transporteurs etc.) se trouvent en contact prolongé et proche avec d'autres salariés et le public en raison du caractère indispensable de leur activité sont les plus exposés au Covid-19. En revanche ce travailleur salarié contaminé par le COVID 19 peut-il être considéré comme **victime d'accident du travail ou d'une maladie professionnelle ?**

Cette reconnaissance suppose qu'il soit établie d'une part, que le Covid-19 a été contractée essentiellement et directement par le fait ou à l'occasion du travail et d'autre part, que la victime soit décédée ou ait un taux d'incapacité permanente d'au moins 25%. L'absence de prise en charge du Covid-19 au titre de la législation sur les risques professionnels fait obstacle à la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, laquelle est conditionnée à la reconnaissance préalable d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail permettant au salarié de bénéficier d'une indemnisation complémentaire.

L'enjeu est pourtant de taille, notamment pour les personnes exerçant des activités considérées comme essentielles et demeurant poursuivies malgré les recommandations du gouvernement, notamment en matière de contact.

Pour une meilleure prise en charge de cette pandémie par notre arsenal législatif, il nous semble utile d'engager des réflexions les spécialistes de la question pour la détermination des modalités de reconnaissance et de prise en charge COVID-19 comme risque professionnel. « Cette reconnaissance facilitera d'une part, une meilleure prise en charge des salariés contaminés par un arsenal législatif approprié ; d'autre part, elle évitera leur prise en charge éventuelle par l'assurance maladie obligatoire (AMO) pour ceux qui seront contaminés pendant ou à l'occasion de leur travail ».

Quelles recommandations politiques et ou stratégiques pour les syndicats des travailleurs en vue de mieux accompagner la protection et la promotion des emplois ?

La protection et la promotion des emplois sont capitales dans la mise en œuvre des politiques et stratégies en réponses au Covid 19. Avec le confinement, sont apparus de sérieux défis aux économies africaines, notamment la baisse de la demande de produits et de services, le manque de trésorerie opérationnelle, la réduction des opportunités de rencontrer de nouveaux clients, la fermeture des entreprises, les problèmes liés à l'évolution des stratégies commerciales et à l'offre de produits et services alternatifs, la baisse de la production et de la productivité des travailleurs par rapport au travail à domicile, la logistique et l'expédition des produits et les difficultés d'approvisionnement en matières premières essentielles à la production.

Ainsi, pour les syndicats nous faisons les propositions suivantes:

- l'amélioration des tests ;
- le maintien du confinement jusqu'à ce que des médicaments préventifs ou curatifs soient développés ;
- le traçage des contacts et la réalisation d'un grand nombre de tests ;
- la délivrance de permis d'immunité ;
- la réouverture progressive et segmentée ;
- les mesures d'adaptation et les mesures d'atténuation.

Parallèlement aux efforts déployés pour faire face à l'urgence et à l'ampleur inédite de la pandémie de COVID-19, il est essentiel que des mesures soient prises pour préserver et promouvoir une bonne alimentation en milieu de travail.



Priorité immédiate:

- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de renforcement des capacités des organisations sociales face au COVID-19 afin de garantir aux travailleurs de meilleures conditions de travail ;
- préconiser une approche systémique à l'échelle nationale, en soulignant le rôle et les implications de la santé, de l'agriculture, de l'alimentation, de WASH (eau et assainissement), et de la protection sociale pour les travailleurs et les employeurs ;
- soutenir la création de groupes de veille au sein des centrales et organisations syndicales pour mobiliser l'aide humanitaire et les ressources nécessaires pour une réponse consensuelle adaptée au milieu du travail en privilégiant le dialogue avec eux pour les inciter à s'aligner sur les mécanismes et actions sociales ;
- veiller à ce que des messages pertinents et exacts en matière de prévention et de protection des travailleurs soient intégrés à la communication relative au COVID-19 notamment en ce qui concerne les travailleurs du secteur informel ;
- assurer la coordination avec les services de protection sociale afin que tous les travailleurs puissent avoir accès aux articles d'hygiène adéquats et de sauvegarder leurs moyens de subsistance ;
- Donner la priorité à une protection immédiate et adéquate des femmes et les travailleurs à risque, suivant les directives opérationnelles du monde de travail et conformément aux consignes sur le COVID-19 ;

- Insister sur la nécessité de maintenir la conformité des mesures de prévention, du COVID-19 à la législation de travail du pays ;

A cours/ long terme :

- Plaider pour une réponse équilibrée face au COVID-19, une réponse qui tienne compte des besoins spécifiques et des contraintes de chaque travailleur en particulier les plus exposés aux risques (les travailleurs de la santé et de l'humanitaires) et ceux du secteur informel.
- Préconiser la prise en compte du droit des travailleurs dans les évaluations des risques liés au COVID-19 ;
- encourager la rédaction de rapports sur la pandémie de COVID-19 à travers des indicateurs clés afin d'étayer une planification et une réponse permanente;
- Participer à l'élaboration et à l'exécution de plans nationaux et liés au COVID-19 pour la reprise et la résilience à long terme,
- Soutenir l'intégration de la lutte contre le covid 19 dans le référentiel de développement du pays qu'est le CREDD 2019- 2023 en tenant compte de son caractère itératif ;

Recommandations pour les employeurs

- mettre en place un programme de prévention comportant notamment des mesures de détection de température à l'entrée, de lavage des mains et de port de masque pour le personnel concerné, de respect de la distance de sécurité entre les postes de travail et entre les travailleurs et les personnes venant de l'extérieur (un mètre minimum), de collecte et



FES Mali Policy Paper



FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG

d'élimination des mouchoirs et autres objets usés, si le système habituel n'est pas adapté, de retrait des magazines et papiers des salles d'attentes ou des pièces communes;

- s'appuyer sur le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) pour collecter, partager l'information et former le personnel au respect des mesures de prévention ou former une équipe impliquant le médecin du travail (qu'il soit à temps plein ou partiel, qu'il travaille en interne ou en externe) si l'entreprise a plus de cinquante personnes ;
- fournir et mettre à disposition des équipements de protection individuelle et collective comme moyen de prévention du Covid-19 ;
- maintenir les lieux de travail ainsi que les équipements, mobiliers et moyens de transports fournis par l'employeur dans un état constant de propreté (désinfection et nettoyage) ;
- aménager les restaurants d'entreprise pour laisser un mètre de distance entre les personnes à table;
- limiter au strict minimum les réunions et les regroupements de salariés dans les espaces réduits;
- annuler ou reporter les déplacements professionnels non indispensables;
- privilégier les outils technologiques pour les communications avec et entre les travailleurs (internet, visioconférence) ;
- éviter la diffusion d'informations contradictoires qui perturbent les travailleurs et nuisent aux mesures de prévention;

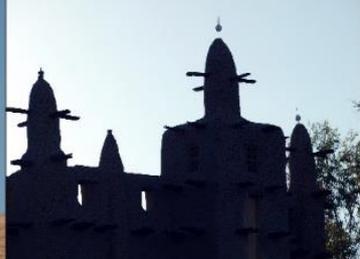
Conclusion

En somme, nous retenons que les Mesures sociales et économiques prises par le gouvernement, pour réduire les mouvements et les risques de contamination au COVID-19, semblent adaptées au contexte économique et social malien. Car un confinement total des populations, en majorité engagées dans le secteur informel et à revenus faibles, pourrait se traduire par une explosion des activités souterraines, incontrôlées, et de nature à favoriser les contaminations communautaires. Ce qui affecterait gravement l'économie nationale et engendrerait d'autres problèmes tels les crises financières et des tensions sociales.

Cependant, il serait judicieux de prendre d'autres mesures en compte, pour alléger la souffrance des populations sur le plan socio-économique et sanitaire.

M. Adama BARRY, spécialiste en
Développement Humain Durable

Cellule Technique du Cadre Stratégique de
Lutte contre la Pauvre/MEF, Bamako, Rep.
du Mali, Tel : (00223) 71 27 73,
Email : barryadma@yahoo.fr



Bibliographie:

Analyse rapide des impacts socio-économiques du COVID-19 au Mali, Draft - 10 Mai 2020, agence des Nations Unies Bamako, Mali

Plan d'Actions pour la Prévention et la Réponse à la Maladie à coronavirus au Mali, mars 2020, Ministère de la Santé

Surmonter la crise du COVID-19: quelles mesures sont nécessaires? 29 mai 2020, Mamadou Kaba SQUARE, souare@ilo.org

Le COVID-19 en Afrique: Sauver des vies et l'économie, 2020 Commission économique pour l'Afrique Addis-Abeba, Éthiopie.

Mentions légales

Friedrich-Ebert-Stiftung

Bamako – Mali

E-Mail : info@fes-mali.org

www.fes-mali.org

Tél.: 20 22 44 24 / Fax: 20 22 91 16

L'utilisation commerciale des ouvrages publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES.

« Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES ».

ISSN: 978-99952-75-15-0